

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DES ABRETS EN DAUPHINÉ SEANCE du 26 JANVIER 2016

Ordre du Jour :

		Approbation du compte rendu de la séance précédente
Institution et vie politique	2016-C-01	Choix de l'intercommunalité de rattachement de la commune nouvelle des Abrets en Dauphiné
	2016-C-02	Dématérialisation des actes.
		Questions diverses

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes des Abrets, sous la présidence de Monsieur François BOUCLY, Maire.

**Présents :** François BOUCLY, Noël PERRIN, Nour-Eddine DEGHA, Michelle FEUILLASSIER, Thierry DONNET, Véronique DUPRE, Colette BADIN, Michelle CHIAMBRETTI, Isabelle BOURY, Alain DREVON, Françoise MARCELLOT, Eric VIGLIANO, Martine FRANCO, Jean-Claude NEEL, Christelle BRISA-MATIS, Laurent BRIVET, Jean-Pierre CHABERT, Marie-Noëlle GADOU, Bernard GLANTZLEN, Roger CARON, Maryvonne JULLIEN, Benjamin GASTALDELLO, Frédéric BARBIER, Franck LANCIA, Hélène PEGOUD, Nathalie MEUNIER, Angélique ARGOUD-CHABART, Guillaume ARGOUD, Johann GODART, Sophie BELLEN, Nadine JANIN, Florence CUSIN, Sylvie ARGOUD, Frédéric BAS, Lydie MARTINATO, CLEYET-MAREL Thierry, RATEAU Yvonne, BUISSON Didier, BRIGARD Sandrine, CLAVEL Rémi, GALLIEN-GUEDY Patrick, MILLON Danny, LATOUR Philippe, NUNGE Thomas, RULLET Marie-Laure, TARDY-PANIS Martine, TOURETTA Joëlle, TROUILLOUD Christophe, Norbert DUSSOLIER, Evelyne FEUVRIER, Hubert GROS, Céline GENETIER.

**Absents excusés :**

Dominique DURELLI donne pouvoir à François BOUCLY, Delphine MICHALLAT donne pouvoir à Nouredine DEGHA, Nathalie BERT donne pouvoir à Isabelle BOURY, GAGLIARDI Sylvie donne pouvoir à Thierry CLEYET MAREL, Pascale HUMBERT donne pouvoir à Frédéric BARBIER, Stéphanie BUFFEVANT donne pouvoir à Frédéric BAS, Jean-Paul PAVAGEAU donne pouvoir à Michelle CHIAMBRETTI, Florian ARLAUD.

Compte-rendu établi par Dominique BERTI

		Approbation du compte rendu de la séance précédente
--	--	---

Le compte rendu de la séance précédente est ajusté selon la demande de Bernard Glantzlen qui avait fait le commentaire que les indemnités auraient gagné en clarté si elles avaient été identiques pour tous.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Institution et vie politique	2016-C-01	Choix de l'intercommunalité de rattachement de la commune nouvelle des Abrets en Dauphiné
------------------------------	-----------	---

Vu la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république et notamment ses articles qui visent à renforcer le poids des intercommunalités dont les seuils minimum passeront de 5 000 à 15 000 habitants et dont les structures seront organisées autour de bassins de vie,

Vu le « Rapport Balladur » de 2009 qui préconise entre autre le renforcement des communes par la création de communes nouvelles et le renforcement des Intercommunalités et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2113-5 II du CGCT qui impose à la commune nouvelle de délibérer dans le mois de sa création sur l'établissement public dont elle souhaite être membre,

Vu la décision de création de la commune nouvelle des Abrets en Dauphiné prise par arrêté de Monsieur le Préfet de l'Isère en date du 30 décembre 2015,

Vu les délibérations concordantes des communes des Abrets, de la Bâtie-Divisin et de Fiti lieu en date du 17 novembre 2015 refusant le schéma de coopération intercommunale de Monsieur le Préfet de l'Isère,

Considérant l'attractivité grandissante des grandes aires urbaines 2010 de Lyon et de Grenoble au sens de l'insee, notifiée par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires dans le cadre de la réforme intercommunale 2015 dans laquelle les Abrets en Dauphiné se situe en limite de ces deux aires,

Considérant les territoires de vie des Abrets, territoire de vie autonome à part entière, notifié par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires dans le cadre de la réforme intercommunale 2015,

Considérant la présentation réalisée par Bourbre-Tisserands et les intercommunalités de la future structure des Vals du Dauphiné, le 21 janvier dernier à la salle des fêtes des Abrets, au cours de laquelle il a été présenté l'intérêt que

représente les Abrets en Dauphiné dans la future intercommunalité des Vals du Dauphiné, notamment en terme de positionnement géographique,

Considérant la prévision de lissage des compétences de la future intercommunalité des Vals du Dauphiné par une extension à tout le territoire de l'ensemble des compétences actuellement exercées par chaque intercommunalité devant fusionner dans les Vals du Dauphiné,

Considérant la présentation réalisée par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, le 21 janvier dernier à la salle des fêtes des Abrets, au cours de laquelle il a été exposé le poids de l'intercommunalité dans la Grande Aire Urbaine de Grenoble et l'intérêt que représente Les Abrets en Dauphiné commune relais de service du Pays Voironnais pour les communes rurales du nord du territoire de la CAPV,

Considérant les taux de fiscalité 2015 présentés par CAPV au titre des compétences dont bénéficierait Les Abrets en Dauphiné soit : TH 9,10% - FB 2,4% - FNB 7,49% - CFE 26,03% - TEOM 11,19%

Considérant les taux moyens pondérés présentés par CCBT-VDD au titre des compétences 2014 exercées par chacune des intercommunalités composant les futurs VDD, avant homogénéisation soit :

TH 8,19% - FB 1,64% - FNB 6,65% - CFE 26,09% - TEOM 10,75% 1 collecte/ 11,75% 2collectes

Considérant la représentativité actuelle cumulée de 13 élus des Abrets en Dauphiné, annoncée à 6 élus communautaires aux VDD et 3-4 au Pays Voironnais,

Considérant le « classement » des Abrets en Dauphiné comme 1ère commune de Bourbre-Tisserands, seconde commune des Vals du Dauphiné et 5ème commune du Pays Voironnais,

Considérant la volonté annoncée de la commune de La Bâtie Divisin, lors du démarrage des discussions de création de commune nouvelle, de ne pas quitter le Voironnais, pour intégrer la structure Bourbre-Tisserands puis les Vals du Dauphiné, à structurer autour des compétences existantes dans les quatre intercommunalités à fusionner,

Considérant la volonté affichée de 14 communes sur les 38 composants le périmètre des futurs Vals du Dauphiné, d'adhérer à une autre structure intercommunale, et ayant confirmé cette volonté par un courrier cosigné adressé à Monsieur le Préfet de l'Isère,

Considérant le souhait de la commune des Abrets en Dauphiné d'intégrer immédiatement une structure intercommunale de taille suffisante pour permettre d'engager des actions structurantes sur tout le territoire avec une vision de développement à 20 ans,

Considérant que le projet Vals du Dauphiné, bien que potentiellement pertinent en soit, n'a qu'une vision de développement limitée et qu'il lui sera nécessaire de se rapprocher d'un ensemble intercommunal plus gros,

Considérant que l'existence de la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Isère à l'ouest et de l'existence de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais au sud, le territoire des Vals du Dauphiné gagnerait en efficacité à se structurer immédiatement en intégrant, pour partie, chacun de ces deux territoires et pourrait envisager sereinement un développement à long terme,

François BOUCLY ouvre les débats.

Je rappelle qu'il y a deux options, entre Bourbre-Tisserands/VDD et la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais. A ma demande et dans des délais contraints, les deux intercommunalités ont fait l'effort de venir présenter l'attrait que représente chaque intercommunalité pour la commune des Abrets en Dauphiné. Je remercie ici l'ensemble des intervenants qui se sont mobilisés pour effectuer cette présentation dans des délais aussi courts.

Le choix à faire est important. Il va définir les services et la manière dont sera traitée notre commune dans cette intercommunalité, sa capacité à drainer l'argent et à structurer les services à nos populations et la manière dont elle structure nos territoires. Comme vous l'avez sans doute perçu, la position des Abrets en Dauphiné est clé. Nous sommes le centre d'un bassin de vie à part entière.

La restructuration de notre pays semble réellement en marche cette fois-ci. 40 ans après l'Allemagne, depuis la parution du rapport Balladur de 2009. Nous sommes sur cette voie. Soit nous décidons de faire les choix et nous faisons partie des acteurs, soit des passifs. On reproche à la France et aux politiques de ne pas prendre leur destin en main, nous sommes en train de prouver le contraire.

J'invite maintenant tous ceux qui souhaitent s'exprimer, à demander la parole.

Jean Pierre Chabert.

Nous allons nous prononcer sur la position de la commune pour le choix de la nouvelle intercommunalité : soit Les Vals du Dauphiné, soit le Pays Voironnais. Je tiens à rappeler qu'il y a moins d'un an, Monsieur le Maire, vous étiez persuadé que notre seul avenir se trouvait avec la Savoie. Le choix n'est pas anodin, il engage notre commune pour le futur et sans doute pour des générations. Il devra permettre de travailler avec une échelle différente pour répondre avec efficacité aux défis du futur. Pour mémoire, le schéma départemental de coopération intercommunal a été maintenu par Monsieur le Préfet lorsqu'il a signé l'arrêté de

création de la commune nouvelle des Abrets en Dauphiné. Il démontre ainsi sa volonté de voir se construire un territoire pérenne et pertinent « Les Vals du Dauphiné » situé sur l'axe de déplacements de la vallée urbaine de taille adaptée pour permettre de répondre aux défis du futur. De nombreuses réunions publiques ou de commissions se sont tenues. Il est regrettable qu'un boycott quasi systématique ait eu lieu, les élus auraient ainsi pu choisir avec objectivité, en toute connaissance de cause l'avenir du territoire et non uniquement sur des aprioris. Une convocation à une présentation des Vals du Dauphiné de 1 heure nous a été imposée le 21/01/2016 par Monsieur le maire des Abrets en Dauphiné, la même demande a été formulée au Pays Voironnais. Les 7 élus qui m'accompagnaient ont présenté les compétences exercées dans le contexte actuel, compétences qui vont évoluer vers le haut, sans augmentation de la fiscalité et ils ont répondu aux interrogations en ce qui concerne la prise en charge et la rénovation de la piscine. La présentation du Pays Voironnais a été faite non par des élus mais par l'intermédiaire de Monsieur Locatelli du cabinet New Deal. Cette prestation, faite par un professionnel de la communication, faisait apparaître l'importance des déplacements des abrésiens vers le Pays Voironnais. Il est naturel, pour un cabinet de communication, de mettre ce point en exergue, mais qu'entend-on par là ? Charancieu, limitrophe avec les Abrets, est dans le Pays Voironnais et rentre donc dans les statistiques. La population ne se rend que occasionnellement à Voiron qui n'est pas son bassin de vie. A aucun moment il n'était question des liaisons avec Pont de Beauvoisin et de sa gare, de l'autoroute A43 et de la Gare de saint André le Gaz. De la comparaison de ces deux présentations, nous voyons qu'en terme de compétences, ceux du pays Voironnais sont plus adaptées à un territoire urbain, par exemple le transport en commun qui ne correspond pas aux besoins de territoire à faible densité de population. Il apparaît que le développement économique s'est fait essentiellement sur des zones proches de Grenoble mais n'a rien apporté à Charancieu (dixit Messieurs Guttin et Gillet). La commune des Abrets en Dauphiné sera représentée au VDD par 6 délégués pour une population de 61872 habitants alors qu'elle ne serait que de 3 ou peut être 4 pour 90 000 habitants dans le pays Voironnais. Les piscines ne sont pas de compétence de la communauté d'agglomération, ni les aires d'accueil des gens du voyage, ni l'enfance jeunesse. D'autres points mériteraient d'être mis en évidence : parmi ceux-ci, le coût de sortie de l'intercommunalité actuelle et des différents syndicats s'élèverait à plus de 8 millions d'€ ainsi que le problème des circonscriptions électorales. Au vu de tous ces éléments et face à l'hostilité croissante d'une majorité de la population qui souhaite rester dans les Vals du Dauphiné, il est préférable de bien réfléchir avant de déposer votre bulletin dans l'urne. Le choix de l'intercommunalité est une question d'intérêt général départemental et non uniquement local qui sera traité, en dernier ressort, par les 53 membres de la commission départementale de coopération intercommunale : 36 voix seront alors nécessaires pour refuser l'avis du Préfet. Bien sûr la terre ne va pas s'ouvrir sous vos pieds suivant le choix que vous aller faire, mais connaissant bien l'intercommunalité, je suis convaincu que son avenir se situe dans les Vals du Dauphiné.

Bernard GLANTZLEN

Je rappelle les 1400 personnes qui ont souhaité avoir une consultation pour l'intercommunalité de rattachement et qui a priori sont opposées au Voironnais.

Pourquoi je souhaite adhérer au Voironnais :

Plusieurs motifs pourraient me pousser à choisir le Voironnais.

En premier, parce que nous avons constitué cette commune nouvelle pour avoir, entre autre, plus de poids dans notre intercommunalité. C'est ainsi que nous deviendrons la 5<sup>ème</sup> commune en nombre d'habitants sur le Voironnais, avec sur 67 délégués, 2 ou 3, peut être 4, le nombre n'est pas défini, ils nous attendent tellement qu'ils n'y ont pas encore réfléchi. Belle représentativité en effet. Nous sommes actuellement la première commune sur Bourbre Tisserands avec 11 délégués sur 35, et seront la 2<sup>ème</sup> commune sur les futurs VDD avec 6 délégués sur 62 en devenant une Ville Centre des VDD. Donc mauvais exemple pour choisir le Voironnais. Par contre, pour la piscine, sujet délicat s'il en est pour l'ex municipalité abrésienne, Jeudi on nous a annoncé que le Voironnais va étudier les besoins du territoire en piscine, et la question de la piscine des Abrets en Dauphiné sera traitée dans ce contexte ? Quant' aux VDD, comme les Vallons de la Tour ont déjà la compétence piscine, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la piscine des Abrets deviendra intercommunale. Mauvais exemple encore ! Si, une bonne raison enfin, nous aurons 3 poubelles ! Quelle avancée, quel progrès 1 poubelle à sortir 3 fois par semaine, ça nous fera faire du sport...mais on paiera plus cher ! Non décidément, après les présentations de jeudi dernier, brillant exposé et haut en couleur il est vrai fait par un professionnel pour le Pays Voironnais, accompagné du Président et de 2 vice présidents (3 avec Mme Rateau) et celui des VDD, certes moins coloré mais préparé par des élus et présentés par les 4 présidents et 4 vice présidents des EPCI actuels. Nous avons déjà pu nous rendre compte, de l'intérêt porté à notre adhésion, intérêt proportionnel au nombre de représentants des 2 EPCI. Mais surtout que le Voironnais ne nous apportera rien de plus... tout en payant des taxes plus élevées. Mais il ressort principalement que nous avons beaucoup moins besoin du Pays Voironnais, que le Pays Voironnais n'a besoin de nous ! Besoin de nous, pour avoir une ville pivot, même éloignée de Voiron, pour structurer le territoire du Nord Pays Voironnais et équilibrer son agglomération. Il a besoin de nous, de nos entreprises et de nos zones dynamiques pour financer des investissements bénéficiant principalement à Voiron et Moirans comme, entre autre exemple, le projet du contournement ouest de Voiron annoncé ce matin dans le DL. Ils ont besoin de nous et des 0,80% de taxe transport sur les salaires de nos entreprises de plus de 9 salariés pour développer le réseau de transports sur Voiron. Ils ont besoin de nous pour être certain de ne pas perdre dans la foulée la commune de Charancieu, qui leur apporte tant, mais qui leur coûte si peu en investissement. Il suffit de comparer l'évolution en 6 ans, de la Zone de Charancieu avec celle de l'Etang de Charles ajoutée à l'arrivée d'Hermès aux Abrets. Non décidément, les Abrets en Dauphiné, ne peuvent devenir les Abrets en Voironnais et je choisirai de rester sur Bourbre Tisserands et de rejoindre ensuite les Vals du Dauphiné, suivant ainsi le schéma de Cohérence Territorial présenté par le Préfet. Notre commune aura un rôle à jouer déterminant au cœur de notre bassin de vie, dans une structure qui depuis longtemps déjà, avec TerraVald et ses représentants du milieu agricoles, les Vals du Dauphiné Expansion et le CLD a prouvé qu'il était possible de travailler ensemble pour l'intérêt de nos concitoyens.

Didier BUISSON

Je voudrais parler de ce que j'ai retenu de la présentation VDD. Budget 2014 : remboursement d'emprunts 6900000 un petit bas de laine capacité de désendettement 6,2 ans, emprunt 3M€ pour la zone d'activité d'Aoste, emprunt médiathèque des Vallons de la Tour n'est pas précisé.

Les projets à venir : la friche pommier des Vallons de la Tour, en partenariat avec la commune. Désamiantage et traitement de la charpente = 1200000€ pour 2017.

Le serpent rebaptisé corderie : un parc, travaux 2016, un PPP atelier relais des bureaux un foyer logement  
Compétence transport : le président des vallons a dit nous n'avons pas encore il n'a pas dit nous n'aurons jamais.

Plus les autres compétences eau assainissement.

Une interrogation. Une interco de 60000 habitants pourra-t-elle supporter toutes ces charges ? On nous parle des taux élevés du Voironnais mais gageons que dans quelques années ils seront égaux.

Un document du Pays Voironnais expose : le niveau de fiscalité est proportionné aux compétences déployées par la communauté et à la richesse des services offerts à la population. Le renforcement des compétences va nécessairement conduire à une uniformisation de la fiscalité entre les différents EPCI.

On nous présente une facture de 7M€. Coût du retrait des Abrets et de Fitileu. Assurez vous le Pays Voironnais va prendre en charge cette dépense, tout comme elle présentera la facture aux VDD si la Bâtie Divisin quitte le Pays Voironnais. Certes elle ne fera pas 7M€.

Mais que fait le Pays Voironnais à la Bâtie Divisin ? Ramassage et traitement des ordures ménagères, les ateliers relais, les subventions pour des actions définies, l'assainissement notamment en zone de rocher.

Que dit la loi Notre : il faut réduire les communes et encourager commune nouvelle, privilégier le renforcement des agglomérations centrales afin d'éviter la fusion des petites epci afin d'éviter la création d'epci défensives, organiser les EPCI à partir des territoires vécus soit à terme une carte intercommunale de moins de 1000 EPCI soit pour 13 régions 76 EPCI par région aujourd'hui 330 2600 EPCI 1400 en 2017 et baisse encore sur le mandat 2020-2026.

A la lecture de Vals du Dauphiné Expansion 2015 : R Coquet vient de s'engager dans une étude avec l'avant pays savoyard, Bourbre Tisserands a décliner l'invitation

Pascal Payen a parlé d'une réunion avec l'ensemble des cm afin de partager le projet de territoire sur 2 scénarios CAPI ou extension du périmètre VDD.

Daniel Vitte est tributaire des décisions des Vallons de la Tour, JP Chabert à besoin de temps pour finir la fusion en cours, il informe également qu'il a pris des contacts avec le Voironnais.

Conclusion : Pays Voironnais ou Vals du Dauphiné ?

Pays Voironnais est une structure existante depuis 16 ans, avec un président maire de Le Pin, un premier Vice-Président jeune Conseiller Départemental, une capacité de désendettement de 2,5 ans, une dotation de solidarité de 260000€

Vals du Dauphiné : une structure à créer, actuellement les 4 présidents sont main dans la main. Demain comment se passeront les réunions quand il va falloir mettre tout l'argent en commun et le redistribuer équitablement, entre les ambitions des uns et les investissements des autres, si on ajoute les communes qui sont contre dont 6 sur 9 de la même interco. Certains président vont avoir des fins de mandat difficile.

Que nous propose les Vals du Dauphiné : entretien voirie 240000€, aide technique, aménagement parking gares, arrêtés de voirie...

Nous avons les mêmes services au Voironnais. L'entretien des voiries est communal et nous restons maître du budget.

Que nous propose les VDD : une facture de 7 M€

Franck LANCIA

L'intercommunalité, à une importance fondamentale pour notre commune. A ce jour, nous sommes limité sur la gestion de nos petites communes, malgré la motivation, l'investissement et les compétences des élus. Pour notre municipalité, la communication a un rôle important... C'est à nous de relier la collectivité locale avec les administrés, de faire découvrir l'information et de la transiter... C'est avec une grande rigueur que notre commission pourrait effectuer ces tâches...

La capacité d'adaptation et l'organisation sont primordiales dans un groupe, c'est pour cela que nous avons besoin d'une intercommunalité qui a le sens de la communication. Sans cela, notre commune serait condamnée à mourir et je défendrais cette cause ... Il y a des règles du jeu, des lois et des règlements que nous constatons, mais il est juste, de pouvoir s'exprimer librement sur nos régions qui perdent leurs budget suite à la baisse des dotations de l'État.

Nous avons un territoire qui s'étend de plus en plus et nous avons donc besoin de transports. De nombreuses personnes nous sollicitent « Fitileu - Saint-André » ou encore « les Abrets-Voirion » pour accéder à une gare... Il est important de faciliter l'accès et le déplacement de ville en ville, de ne pas oublier les personnes sans moyens de locomotion et évidemment des personnes à mobilité réduite qui, dans leur quotidien, sont trop souvent mise à l'écart. La population ne connaît pas suffisamment son EPCI et c'est à nous de lui expliquer et de lui montrer la transparence évolutive de notre commune vers un échelon plus grand tels que l'intercommunalité.

L'avantage n'est pas pour nous, mais à notre population, elle compte sur nous et nous ne devons pas la décevoir ! Une EPCI a le devoir de communiquer avec les citoyens, les entreprises...

Ce manque de communication entraîne des discordances et certaines incompréhensions, c'est pour cela que nous sommes présent ce soir. Nous devons nous interroger, communiquer et construire une relation de proximité avec nos habitants.

La logique est simple... Les habitants travaillent dans les entreprises, gagnent de l'argent, le dépensent dans les commerces. La mobilité est importante.

Sans oublier les activités, les loisirs et la culture. Tout ces points sont à prendre en compte et le choix d'une intercommunalité dépend des services qu'elle pourrait offrir à ses communes et donc, à la population...

Maryvonne JULLIEN

Lors de la présentation du Pays Voironnais, les Abrets en Dauphiné est une ville pivot. Qu'est ce que cela veut dire ? Elle souhaite savoir quel sera le statut de la ville nouvelle vis à vis du scot de la région grenobloise. Quels seront les incidences du scot de Grenoble sur le développement des zones d'activité, sur l'habitat sur le commerce ? Quel sera l'impact financier de la construction de l'hôpital sur les finances du Voironnais. Que vont devenir les bibliothèques et l'office du tourisme dans le cadre d'un passage au Pays Voironnais ?

Thierry DONNET

Il a été annoncé lors de la réunion du 21, les VDD ont exposé le futur statut des Abrets en Dauphiné comme ville centre dans laquelle il sera possible de créer des centres commerciaux ou l'installation de galerie marchandes. Il ne souhaite pas que l'avenir des Abrets en Dauphiné soit à l'image du commerce de la Tour du Pin ou de celui de Pont de Beauvoisin mais au contraire continue à se développer. En cela, la démarche du Pays Voironnais semble plus pertinente.

Michelle FEUILLASSIER

Elle habite les Abrets depuis 17 ans et elle n'a jamais eu d'info sur l'interco. Elle est iséroise, dauphinoise et ne souhaite pas se rapprocher de Bourgoin Jallieu ou Lyon. Elle est demandeur d'emploi et on ne lui a jamais proposé d'emploi à la Tour du Pin mais à Grenoble ou à Voiron. Elle pense que c'est le service que l'on pourra apporter à la population qui fera la différence et elle pense que c'est vers Voiron que l'on obtiendra le meilleur résultat.

Eric VIGLIANO

Pourquoi faudrait-il retenir Bourbre Tisserands comme future interco alors qu'elle ne souhaite déjà pas mettre à disposition la bibliothèque des Abrets pour l'organisation des TAP pour les enfants des écoles abréziennes. Quand aux signataires de la pétition, la plupart des signataires ne sont pas contre le pays voironnais mais souhaite simplement qu'on leur explique notre choix. Il a habité Voiron pendant 5 ans et n'a pas été plus riche, bien au contraire.

Yvonne RATEAU

L'INSEE a produit fin 2012 un rapport sur les inégalités territoriales en Rhône Alpes dans la perspective d'une révision de la géographie prioritaire de la politique de la ville en 2014. La ville de La Tour du Pin était identifiée en 24<sup>e</sup> position en Rhone Alpes et 2<sup>e</sup> position en Isère après Beaurepaire, comme étant confrontée à diverses formes de difficultés économiques et sociales. Cette étude indiquait que ce territoire nécessitait plus qu'ailleurs des actions publiques. Cet élément sera pris en compte dans ma décision. L'intercommunalité des Vals du Dauphiné peut encore fusionner après 2020. Le rapprochement se ferait plutôt avec la CAPI.

Il me semble qu'il nous faut avoir une vision à plus long terme. Le Pays Voironnais se compose de communes de taille importante : Voiron – la ville centre - Voreppe, Moirans, Tullins, Rives, toutes situées en périphérie au sud du territoire. Il fournit des emplois industriels et possède un pôle touristique avec le lac de Paladru. L'adhésion des Abrets en Dauphiné conforterait sa position de pôle d'équilibre. La place de la Communauté d'Agglomération au sein de la région Rhône Alpes serait ainsi assurée.

A l'avenir, le Pays Voironnais, de par sa position géographique, serait plutôt amené à créer des partenariats avec la métropole de Grenoble et toutes les intercommunalités du Sillon Alpin : Chambéry, Annecy, Genève. Je me sens plus proche des Savoyards et Hauts Savoyards que des Lyonnais et des Stéphanois.

C'est la raison pour laquelle je voterai pour un rapprochement de la commune des Abrets en Dauphiné avec le Pays Voironnais.

Isabelle BOURY

Depuis mon élection à la mairie, je n'ai eu aucune information des réunions intercommunales. Après mon élection j'ai consulté tous les comptes rendu pour comprendre la raison de Bourbre-Tisserands. Ensuite, je me suis penchée sur les comptes rendus des vals du dauphiné. Je me suis aperçue du yoyo des décisions. Je n'ai rien senti de construit. On nous a critiqué de parler de coquille vide mais c'est bien cela. Différents rapprochements ont été étudiés. Jusque là cela ne s'est pas fait mais comment pourrions-nous subitement faire avancer la réflexion. Pour info, on n'a même pas été capable de mutualiser un poste de médiathèque tête de réseau alors comment pourrions nous travailler ensemble.

Le Pays Voironnais est une structure pérenne. On a déjà obtenu des propositions très intéressantes. Je sais que nous allons avoir les moyens de mettre en œuvre le développement des Abrets en Dauphiné.

Concernant la fameuse pétition, après étude approfondie, sur Les Abrets il n'y en a peine 350 d'exploitables.

Nouredine DEGHA

Pour ce qui concerne la piscine, les VDD nous ont annoncé que la compétence sera prise en charge dès le premier janvier 2017. Pourquoi cette compétence n'a donc pas déjà été prise en charge par le passé ? De plus, cette compétence sera optionnelle, et il sera très attentif aux modalités de reprise.

Pour le choix de l'intercommunalité, il est très clair que ce sera le Pays Voironnais pour la qualité et le nombre de services proposés notamment en direction de la jeunesse, de l'emploi.

Enfin, quand on veut construire un projet, on associe les gens et on a été refusé des commissions de travail sur les VDD.

Frédéric BARBIER

Le premier point est le coût de sortie qui a été annoncé comme une disparition d'argent public. Ce n'est en réalité qu'une compensation pour le départ des Abrets en Dauphiné qui pourrait être investie pour les futurs VDD.

Si le comparatif des taux à au moins le mérite d'exister, il ne retrace cependant pas la même situation. Le Voironnais affiche des taux pour un EPCI en exercice avec des compétences affichées et exercées. Les VDD en revanche affichent des taux moyens pondérés sur la base de l'exercice actuel des compétences qu'il conviendra en 2017 d'harmoniser, sans parler des nouvelles compétences choisis ou voulues pour chaque structure.

Jean Pierre CHABERT

Il affirme que la prise de la compétence piscine a été proposée au Maire des Abrets le jour de l'élection du président de l'intercommunalité. Dans les VDD, la piscine des Abrets sera traitée en 2017 de la même manière que la piscine de la Tour du Pin. Si le déficit est aujourd'hui réduit, c'est bien parce qu'il a proposé aux intercommunalités de prendre en charge une partie de ce déficit en contrepartie de créneaux horaires d'enseignement de la natation aux écoles. Pour ce qui concerne les groupes de travail des VDD, les inscriptions n'ont pas été données en temps et en heure. Il a fait la demande auprès des VDD de rajouter les élus abréziens

inscrits tardivement. Il regrette cependant que ces personnes aient décidé de ne pas participer aux réunions de manière systématique. Mais c'est un choix des élus abréziens et non de VDD d'écartier les élus abréziens.

François BOUCLY précise que Jean Pierre Chabert a proposé que les abréziens paient de manière définitive le déficit intrinsèque de la piscine par une réduction de l'attribution de compensation de la TP puisque c'était la manière qui a été adoptée par les Vallons de la Tour pour prendre la compétence de la piscine de la tour du pin. C'est dans ces conditions que la discussion n'est pas allée plus loin.

Benjamin GASTALDELLO expose qu'il n'est pas nécessaire de démontrer que l'un est nul et l'autre est bien. Il convient plutôt de définir une direction qui doit être prise par les élus des Abrets en Dauphiné en terme d'intercommunalité après avoir pris la direction de la commune nouvelle. Pour sa part ça sera le Pays Voironnais. Ce choix n'a rien de grave en soit. Personne ne s'en trouvera plus riche ou moins riche d'ailleurs. Pour ce qui concerne les compétences et notamment la compétence jeunesse que le Pays Voironnais n'exerce pas, elle reviendra donc à la commune, et par conséquent sera conventionnée avec la MJC. C'est très bien comme ça. Elle sait faire, c'est son travail, sa mission. Pour ce qui concerne les aires des gens du voyage, le Pays Voironnais prend la compétence en 2016. Il n'y aura donc pas de problème. Pour le coût annoncé de la sortie de Bourbre-Tisserands et ces 8 millions d'euros, comme l'a annoncé Frédéric Barbier, c'est en effet de l'argent public mis à disposition d'une collectivité. C'est une somme proposée et on verra au terme des discussions, ce qui sera arrêté. On peut reprendre l'exemple de la Tour du Pin comme cela a été annoncé avant. Si on fait le parallèle avec la Capi et Bourgoin Jallieu, la Verpillère, l'Isle d'Abeau, Villefontaine, il n'y a pas la ville centre qui a absorbé la totalité des services. Ces communes ont connu un bel essor depuis une dizaine d'année. Les actions de la CAPI ont bien été réparties sur l'ensemble du territoire et ont contribué à l'essor de l'ensemble du territoire, les centres ont été refaits. Les villes s'en sortent de façon homogène. Il n'y a donc pas à craindre que la CAPV ne participe pas au développement du territoire. C'est plutôt nous qui n'arrivons pas à nous mettre à travailler ensemble, avec l'intercommunalité et non pas l'intercommunalité qui refuse les actions sur les communes du territoire. La meilleure preuve c'est bien Charancieu et la Bâtie Divisin qui sont aujourd'hui les meilleurs défenseurs du Pays Voironnais et ne souhaitent pas en sortir. Ce qu'il faut retenir c'est que ce n'est pas une action contre l'un ou contre l'autre mais une décision et un choix d'élus.

Thierry CLEYET-MAREL fait état du débat qui existe entre les personnes responsables qui ont fait le choix de se renseigner de se documenter et qu'il n'y a pas de diktat d'une commune comme certains veulent le faire croire. Si la dictature ressemblait à ce que l'on vit ici, le monde se porterait mieux. Oui je suis plus que jamais convaincu que nous devons rejoindre la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais. Beaucoup d'arguments ont été avancés de part et d'autre. La synthèse est assez simple. Quels choix avons-nous ?

D'un côté une structure regroupant éventuellement 4 intercommunalités ou sur les 4, les Vallons du Guiers comptent 6 communes sur 9 qui souhaitent un autre territoire. La photo du dauphiné d'hier en atteste. Ce qui n'empêche pas son président de venir nous vendre les vals du dauphiné sans aucune légitimité puis qu'il ne représente pas la majorité de son secteur. Pour la seconde, les Vallons de la Tour, 3 communes qui possèdent le plus fort potentiel économique veulent rejoindre la CAPI. La troisième, la vallée de l'Hien, 2 communes veulent rejoindre aussi la CAPI.

La dernière enfin, Bourbre-Tisserands, il y a une commune nouvelle qui va choisir ce que sera son meilleur avenir, s'appuyer sur une structure ayant fait ses preuves, citée en exemple au niveau national. Cette collectivité fonctionne en bassin de vie autour d'une ville centre.

Finalement le choix est assez simple. Si comme nous l'a dit Monsieur le Préfet cette création des Vals du Dauphiné n'est que transitoire, le temps de ramener le nombre d'intercommunalité à 1000 à l'horizon 2020. Cela revient à dire que nous avons à choisir entre, à terme le Pays Voironnais et la Capi qui seront les deux pôles d'équilibre entre Grenoble et Lyon.

Je n'oublie pas qu'il y a deux ans les élus des 4 intercommunalités concernées ont voté contre la création des Vals du Dauphiné. Je préfère passer sous silence la guerre des chefs pour la place de calife aux VDD, qui a déjà commencé, et sur les idées fausses cherchant à faire peur aux habitants, en faisant croire que si l'on choisit le Voironnais on ne communiquera plus avec Bourgoin, la Tour du Pin, Virieu. Comme si l'on allait mettre des péages ou des herses au milieu des routes. Les habitants se sont affranchis depuis longtemps de ces limites imaginaires dans les esprits de certains. Ils travaillent sur un territoire, consomment sur un autre et se divertissent sur un autre territoire. Mais ce que veulent surtout les habitants sur nos territoires, ce sont des services de qualité, des écoles modernes, des garderies périscolaires, des cantines performantes, une piscine fonctionnelle et aux normes, des commerces attractifs, une maison des services leur apportant renseignements, informations et services au plus près de leurs domiciles. C'est la raison pour laquelle je voterai le rattachement des Abrets en Dauphiné à la CAPV qui est la seule structure en capacité de répondre à leur attente et à notre attente.

François BOUCLY apporte quelques précisions essentielles. Quelle que soit la décision qui sera prise le bassin de vie ne change pas. La gare de St André restera à St André, on pourra toujours y aller. La sortie d'autoroute de Chimilin sera toujours accessible, elle ne changera pas et on pourra toujours l'emprunter. Et nous resterons toujours, aux Abrets en Dauphiné, le centre de ce bassin de vie. Le choix de l'intercommunalité est essentiel car il implique la capacité à avoir du service sur notre commune, à terme. La vision générale des choses est essentielle. Elle définit également une vision de l'évolution de la fiscalité et du territoire en fonction des services apportés. A ce propos, François Boucly donne lecture de la lettre d'engagement adressée par le Président de la CAPV au Maire des Abrets en Dauphiné.

*«Monsieur le Maire, Cher Collègue,*

*Tout d'abord, permettez-moi de vous féliciter officiellement pour votre élection à la tête de la commune nouvelle des « Abrets en Dauphiné ». Vous incarnez désormais la modernité de notre future organisation territoriale. La commune nouvelle étant issue de communes appartenant à des Communautés différentes, vous allez devoir faire un choix et je voudrais, par ce courrier, vous apporter les précisions nécessaires concernant la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais et les objectifs qui pourraient être les nôtres dans les mois et années qui viennent.*

*Je voudrais mentionner 5 objectifs majeurs.*

*1er objectif: renforcer les Abrets en Dauphiné dans sa fonction de pôle de service*

*La commune Les Abrets en Dauphiné constitue un pôle de services autonome rayonnant sur 15 communes dont 6 appartenant aujourd'hui au Pays Voironnais (INSEE 2012). L'objectif est bien d'inscrire la commune comme pôle d'équilibre dans le schéma de secteur du Pays Voironnais, permettant ainsi le rayonnement sur toute la partie nord du territoire. La commune nouvelle deviendrait le lieu d'implantation de l'ensemble des équipements et services ayant vocation à rayonner sur ce bassin. La Communauté du Pays Voironnais s'engage à implanter une maison de l'intercommunalité pour faciliter l'accès aux services communautaires pour les habitants de cette nouvelle polarité.*

*2ème objectif: conforter la politique de soutien à l'économie et à l'emploi*

*La commune des Abrets en Dauphiné constitue un pôle de développement économique dynamique. Le pays Voironnais s'engage à conforter ce dynamisme par l'accompagnement personnalisé des acteurs économiques et des créateurs d'entreprises. L'étroite concertation et le travail commun qui use construit avec les représentants du monde économique (UNIRV, associations d'industriels...) bénéficiera à ce territoire d'équilibre. La question de la mobilité, qui représente une attente forte de la part de la population et des acteurs économiques sera traitée en priorité, permettant à la commune nouvelle de bénéficier de la politique mise en œuvre au Pays Voironnais (lignes régulières, TAD, scolaire, covoiturage....) En matière d'emploi -première préoccupation de nos concitoyens- le Pays Voironnais a été le premier territoire à se doter d'une Maison de l'Emploi permettant un accompagnement personnalisé des jeunes et des adultes dans la recherche d'un emploi, d'une formation, d'une réorientation professionnelle. Ce service, basé à Voiron, sera ouvert aux personnes de ce territoire et le Pays Voironnais s'engage à implanter une antenne sur les Abrets, évitant aux habitants des déplacements inutiles.*

*Par ailleurs, les habitants pourront bénéficier de l'École de la 2<sup>o</sup> chance et du dispositif de réussite éducative.*

*3ème objectif: renforcer l'offre de services pour la commune et à destination de la population.*

*Si la commune nouvelle bénéficiera de l'appui de la Communauté, comme les 33 autres communes (appui finances, RH, aménagement, urbanisme, mise en œuvre de projets structurants), la population aura des services identiques aux autres communes. L'année 2016 sera consacrée au développement et à la mise en œuvre des services à compter du 1er janvier 2017. Ainsi l'enjeu de la piscine sera intégré à l'étude que nous lançons sur le réseau des piscines et sur les besoins du territoire en écho à l'analyse faite par les services de l'État sur le Département de l'Isère.*

*4ème objectif: inscrire la commune dans la politique de solidarité territoriale développée par le Pays Voironnais.*

*Cette politique de solidarité se traduit par le versement d'une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) d'un montant d'environ 260 000 € (base DSC La Bâtie Divisin). Les taux d'imposition du Pays Voironnais (2015) sont les suivants :*

<i>Taxe d'habitation</i>	<i>Foncier bâti</i>	<i>Foncier non bâti</i>	<i>CFE</i>
<i>9,10%</i>	<i>2,4 %</i>	<i>7,49 %</i>	<i>26,09 %</i>

*Le taux de TEOM est de 11,19%, aujourd'hui le produit de la TEOM couvre totalement la fonction déchets (collecte, traitement, déchetterie) ce qui signifie, au regard du niveau élevé de service, que le taux de la TEOM va baisser dans les années qui viennent car l'évolution des charges est inférieure à l'évolution mécanique des bases du FB. Initié lors du précédent mandat, la Communauté du Pays Voironnais revoit actuellement son pacte financier et fiscal, pour viser à une meilleure solidarité et équité au sein de son territoire communautaire.*

*5ème objectif: relayer et faire entendre la parole et les préoccupations de la commune dans une organisation territoriale aux territoires toujours plus grands. Le développement des politiques publiques et donc la qualité des services à la population est largement le fruit de réponse à appels à projets régional, national, européen ou à notre capacité à contractualiser avec les échelons supra que sont le Département mais surtout, demain, la Région. Le Pays Voironnais se positionne au sein du pôle métropolitain, au sein des réseaux régionaux, pour faire reconnaître les besoins et les attentes de notre territoire et de ses communes. C'est au regard de ces 5 enjeux que je prends l'engagement de tout mettre en œuvre pour consolider cette polarité territoriale au nord du territoire. En devenant commune nouvelle, vous êtes plus forts, en intégrant le Pays Voironnais, votre place sera reconnue et défendue.*

*Je reste, ainsi que l'ensemble des élus de l'Exécutif à votre écoute et.*

*Je vous prie d'agréer. Monsieur le Maire, Cher Collègue, l'assurance de mes salutations cordiales.*

François Boucly poursuit en relatant l'inquiétude d'un gros industriel, lors d'une discussion avec Monsieur le Sous Préfet le soir des vœux de Fitialieu, de devoir quitter le Pays Voironnais si Charancieu devait rejoindre la commune nouvelle et les Vals du Dauphiné.

Il rappelle qu'un schéma alternatif a été proposé à Monsieur le Préfet de l'Isère, à sa demande. Il précise que cette proposition alternative a été signée par 14 maires du périmètre des Vals du Dauphiné.

Il remarque également que le territoire des Vals du Dauphiné n'est pas un territoire de choix mais un territoire par dépit. 14 communes sont prêtes à se battre pour ne pas y aller. On l'a vu encore récemment avec les 51 élus sur le pont de Pont de Beauvoisin samedi dernier manifestant leur volonté de créer un territoire interdépartemental et refusant les vals du dauphiné.

Il termine par une remarque particulièrement déplacée d'un conseiller municipal formulée lors du dernier conseil municipal de la commune des Abrets, au cours duquel il disait que le Maire des Abrets devait trouver un intérêt personnel à aller au Voironnais. Alors aujourd'hui il le redit, il lui a été proposé une place de vice-président à Bourbre-Tisserands. Jean Pierre Chabert conteste en disant qu'un vice président proposait sa place. François Boucly confirme. Cette proposition lui a été faite dans le bureau du Président. Un vice président lui a bien proposé de lui laisser sa place, de le former. Ce à quoi il a répondu qu'il n'était pas là pour ça et que seul l'intérêt des habitants comptait. Il n'a eu aucune proposition du côté CAPV.

Après avoir beaucoup travaillé sur le territoire, avoir plusieurs visions locales et macroscopiques, et effectivement après avoir eu une vision des Vals du Dauphiné étendu à l'avant pays savoyard mais visiblement impossible à réaliser avec les acteurs du moment, après avoir étudié tous les points de vue, après avoir analysé les services, après avoir analysé les finances, la cohérence des territoires et des évolutions de notre pays dans le contexte de la réforme territoriale, ma position personnelle, même si politiquement elle est compliquée parce que les pressions sont fortes, mais si je dois rester fidèle à moi même et que je défends uniquement les intérêts des habitants que je représente, mon choix est clair, je suis pour un rapprochement à la communauté d'agglomération du pays Voironnais.

Monsieur le Maire met fin aux débats et propose de passer au vote, au scrutin à bulletin secret.

APRES EN AVOIR DEBATTU ET DELIBERE, à 50 Voix POUR et 9 Voix CONTRE, LE CONSEIL MUNICIPAL DES ABRETS EN DAUPHINÉ :

SE PRONONCE pour un rattachement des Abrets en Dauphiné à la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais,

DEMANDE à Monsieur le Préfet de l'Isère, sous couvert de Monsieur le Sous Préfet de la Tour du Pin, de bien vouloir procéder au rattachement de la commune des Abrets en Dauphiné à la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais au plus tôt, avec une date d'effet au 1er janvier 2017.

DEMANDE à Monsieur le Préfet de l'Isère, sous couvert de Monsieur le Sous Préfet de la Tour du Pin, de bien vouloir mettre à disposition de la commune des Abrets en Dauphiné et des deux EPCI concernés, les services fiscaux du département afin de procéder à une évaluation objective des transferts financiers inhérents à ce changement d'intercommunalité.

Monsieur le Maire précise que la décision du conseil est claire. Cette décision sera transmise à Monsieur le Préfet dès demain et qu'il aura le choix de la valider ou de demander l'avis de la commission départementale de coopération intercommunale. En tout état de cause, on fera tout ce qui est en notre pouvoir pour faire respecter le choix du conseil municipal des Abrets en Dauphiné.

	<b>2016-C-02</b>	<b>Dématérialisation des actes pour transmission en préfecture</b>
--	------------------	--

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention avec la Sous Préfecture afin de permettre la transmission des documents sous format électronique. Il conviendra au préalable que la collectivité s'équipe d'une clé de cryptage afin de sécuriser le transfert.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- 1- APPROUVE la proposition de Mr le Maire,
- 2- AUTORISE Mr le Maire à recourir au procédé de télétransmission pour le transferts des actes en Préfecture,
- 3- AUTORISE Mr le Maire à signer un contrat avec un tiers homologué afin d'obtenir une sécurité de transfert de ces documents,
- 4- AUTORISE Mr le Maire à signer une convention avec la Préfecture pour la mise en place de ce procédé de télétransmission.

La séance est levée à 22h00.